

Le Conseil Général se mobilise pour soutenir les aidants

Rencontre avec une aidante familiale et ses parents dépendants

Le Président du Conseil Général Michel PELIEU et le Vice-Président délégué à l'action sociale et à la solidarité départementale Jean BURON se sont rendus dans la famille COLOMES à Uzer pour souligner le rôle essentiel des aidants. Trop souvent méconnus, ils apportent un soutien moral et une aide quotidienne aux personnes âgées dépendantes. Une « mission » mise en lumière ce lundi 6 octobre, lors de la cinquième journée nationale des aidants.

Grâce à eux, et à l'aide du Conseil Général, les personnes confrontées à la perte d'autonomie peuvent vieillir à leur domicile. Un souhait exprimé par 80 % des personnes âgées. Le Conseil Général se mobilise pour le réaliser. Il consacre ainsi, chaque année, plus de 30 millions d'euros au titre des allocations personnalisées d'autonomie (APA), afin de permettre à près de 6 000 personnes âgées de rester vivre chez elles malgré le poids de la dépendance. Les aidants sont au cœur de ce dispositif. Le Conseil Général entend les préserver.

« Parce qu'ils permettent au Conseil Général de mener à bien son ambition de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, les aidants méritent bien sûr notre soutien. Mais au-delà, je tiens à les mettre en lumière parce que par leur action ils témoignent d'une conception de la vie en société basée sur les solidarités de proximité, la bienveillance et l'attention aux autres, autant de valeurs essentielles mais malheureusement bien éloignées de celles dominantes aujourd'hui. »

Michel Pélieu, Président du Conseil Général

Le rôle primordial de l'aidant

L'aidant familial est la personne qui vient en aide à une personne dépendante pour les activités de la vie quotidienne. Retraité, actif ou jeune, seul ou à plusieurs, membre de la famille, ami ou voisin, il accompagne et procure un réconfort aux plus vulnérables d'entre nous.

En France, on estime à 600 000 le nombre d'aidants. Rapporté à la population des Hautes-Pyrénées, pour 6000 bénéficiaires de l'APA, le nombre d'aidants serait de l'ordre de 3500 personnes, en majorité des femmes.

Leur présence est fondamentale pour le maintien des personnes âgées à domicile, y compris lorsqu'il existe une prise en charge par des professionnels de soins et d'aide (aides à domicile, infirmiers...).

Mais soutenir une personne dépendante peut s'avérer difficile. 20 % des aidants sont considérés aujourd'hui en situation de charge importante, synonyme de fatigue morale ou physique; et 40 % des aidants dont la charge est la plus lourde se sentent dépressifs.

Le Conseil Général aux côtés des aidants

Conscient des difficultés rencontrées par les aidants, le Conseil Général s'investit à leurs côtés, et les épaula :

- par la mise en place d'informations sur les dispositifs d'aide > **Le guide des aidants** réalisé par le Conseil Général recense l'ensemble des initiatives des associations et structures des Hautes-Pyrénées pour informer, soutenir, et former les aidants ; *Il est disponible sur cg65.fr et très prochainement dans les Maisons Départementales de Solidarité du Conseil Général ;*
- par le soutien aux initiatives d'échanges et d'aide aux aidants > le Conseil Général finance des **formations** « Apprendre à être aidant », « Penser à soi » portées par les structures et associations tels que le CLIC de Vic-en-Bigorre, France Alzheimer Bigorre...
- par l'organisation et le financement de moments de répit pour l'aidant (Hébergement temporaire et Accueil de jour dans les EHPAD...) > Le **baluchonnage** (en projet) permettra à un aidant d'être remplacé temporairement afin de retrouver de la sérénité et bénéficier d'un répit.